

Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité (données 2025) - Innovacom gestion

Acteur des marchés financiers Innovacom gestion

Résumé

Innovacom gestion prend en considération les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Le présent document est la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité des portefeuilles d'investissement d'Innovacom gestion.

La présente déclaration relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvre une période de référence allant du 1er janvier au 31 décembre 2025.

Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

La prise en compte des principales incidences négatives se traduit dans le cycle d'investissement selon les étapes suivantes :

- Les politiques d'exclusion définies par les fonds permettent de prévenir certaines incidences négatives. L'exclusion de certains secteurs d'activités permet en effet d'éviter les incidences les plus significatives : c'est notamment le cas des armes controversées (PAI 14), exclus dans l'ensemble des fonds. Les incidences en matière d'émissions de gaz à effet de serre (PAI 1 à 6) sont quant à elles prises en compte dans certains fonds via l'exclusion de certains secteurs (charbon par exemple).
- Des clauses ESG sont systématiquement intégrées dans les pactes d'actionnaires, ainsi qu'une clause éthique permettant de s'assurer de l'engagement des dirigeants concernant le respect des Principes du Pacte Mondial et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales (PAI 10 et 11).
- Les incidences négatives sociales et environnementales sont par nature dépendantes du secteur d'activité, de la taille de l'entreprise, de sa localisation et de sa situation. C'est pourquoi une analyse est systématiquement menée en phase pré-investissement par les équipes de gestion, complétées au cas par cas par des due-diligences externes lorsque des incidences négatives s'avèrent potentiellement matérielles. Cela permet ensuite de mettre en place des actions dans le cadre du dialogue de gestion avec les dirigeants et les co-investisseurs le cas échéant. Un questionnaire ESG annuel est également envoyé à nos participations qui permet de suivre les incidences négatives dans le temps et de détecter d'éventuelles dérives nécessitant un plan d'action.
- Les objectifs de la politique ESG de Turenne Groupe couvrent par ailleurs la mise en place d'initiatives au sein des participations permettant de réduire leur empreinte environnementale, ce qui permet de couvrir les principales incidences environnementales (PAI 1 à 9). Ils visent aussi à favoriser la diversité et la parité, notamment au sein des organes de gouvernance des entreprises investies, ce qui couvre notamment les incidences relatives à la mixité au sein des organes de gouvernance (PAI 13).

Pour plus de détails sur la politique ESG du groupe, consultez le rapport ESG disponible sur le site internet de la société de gestion.

Politiques d'engagement

Les relations entre nos Fonds et les autres actionnaires de sociétés non cotées sont régies par des pactes d'associés, lesquels encadrent les conditions de la gestion de la société. Les équipes de gestion agissent en partenaire de référence. Elles sont ainsi organisées pour être disponible et proche des équipes de management. Cela se traduit par la présence régulière d'un membre de la société de gestion dans les instances de surveillance et/ou de gouvernance des sociétés en portefeuille et par des interactions régulières avec le management et les interlocuteurs clés des entreprises. Ces réunions sont l'occasion d'échanger sur les indicateurs clés de l'activité de l'entreprise, tant économiques (activité, projets de développement, organisation), que financiers (reporting budgétaire et atterrissage annuel, tableau de suivi du cash-flow et de la trésorerie). Ces échanges sont aussi l'occasion d'aborder la démarche RSE des entreprises et de sensibiliser les dirigeants sur les objectifs ESG promus par Turenne Groupe ainsi que sur la démarche mise en oeuvre pour réduire les impacts environnementaux et sociaux liés à l'activité des entreprises.

Références aux normes internationales

A travers Turenne Groupe, holding de tête, et Turenne Capital Partenaires, sa société soeur, Innovacom Gestion adhère ou est signataire des initiatives et chartes suivantes :

- Principes pour l'Investissement Responsable (Turenne Capital Partenaires est signataire depuis 2012) ;
- Charte d'Investisseur Responsable de France Invest depuis 2014 ;
- Initiative Climat International (iCI) (Turenne Groupe est signataire depuis 2019) ;
- Charte Parité de France Invest (Innovacom est signataire depuis 2020)
- Charte sur le Partage de la Valeur de France Invest (Innovacom est signataire depuis 2023)

Decription des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité		Élément de mesure	Incidence 2025	Incidence 2024 (1)	Incidence 2023 (1)	Incidence 2022 (1)	Taux de couverture	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1 en tonnes d'équivalents CO2	34 TCO2e	22	4	23,1	2022: 29% 2023: 16% 2024: 24% 2025: 35%	Les données sont basées sur les déclarations des participations ayant réalisé un bilan carbone (pas d'estimation sur les participations n'ayant pas réalisé de bilan carbone).	Les entreprises du portefeuille sont de jeunes entreprises en phase de création ou qui n'ont pas encore un processus de production en place. Compte-tenu de leur taille et de leur stade de maturité, elles ne sont pas soumises à la réalisation d'un BEGES. La société de gestion s'attache à vérifier si les innovations proposées ont un impact positif sur l'empreinte carbone liés à l'usage des produits et services proposés. Objectif des sociétés de gestion de Turenne Groupe et notamment Innovacom à horizon 2030 : 45 % des investissements éligibles contribuent à la neutralité carbone en 2030 (sociétés « en transition » c'est-à-dire engagées dans une trajectoire de décarbonation (cibles et plans d'action définis) à court ou moyen terme ; sociétés « alignée net zero » c'est-à-dire dont la réduction des émissions de GES suit la trajectoire définie ; et sociétés « solutions climat » c'est-à-dire dont les activités sont nécessaires à la transition de l'économie vers le net zero.) Pour plus de détails, notamment sur le périmètre des investissements éligibles, consulter le rapport ESG 2026 sur le site internet de Turenne Groupe
		Emissions de GES de niveau 2 en tonnes d'équivalents CO2	16 TCO2e	13	261	7,0	2022: 29% 2023: 24% 2024: 21% 2025: 34%		
		Emissions de GES de niveau 3 en tonnes d'équivalents CO2	978 TCO2e	660	669	385,6	2022: 29% 2023: 16% 2024: 24% 2025: 34%		
		Emissions totales de GES en tonnes d'équivalents CO2	1027 TCO2e	695	934	415,7	2022: 29% 2023: 24% 2024: 24% 2025: 35%		
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros investis	40 TCO2e	41	55	8,5	2022: 29% 2023: 24% 2024: 24% 2025: 35%		
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements en tonnes d'équivalents CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires	2152 TCO2e	11 329	10 886	1 003,2	2022: 29% 2023: 24% 2024: 24% 2025: 35%	Les sociétés étant des jeunes entreprises en croissance, leur chiffre d'affaires est encore très faible d'où une intensité carbone très élevée qui diminue lorsque le chiffre d'affaire augmente.		
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (en %)	0% TCO2e	0%	0%	0%	2022: 100 % 2023: 100 % 2024: 100 % 2025: 100 %	Les fonds gérés par la société de gestion ne prévoient pas d'investir dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles. La plupart des fonds excluent le charbon dans leurs règlements. Des exclusions et restrictions applicables aux nouveaux fonds structurés à compter de 2026 ont été définis par la société de gestion fin 2025 incluant des exclusions et restrictions concernant les sociétés actives dans le secteur du charbon et du pétrole et gaz naturel.		

Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité		Élément de mesure	Incidence 2025	Incidence 2024 (1)	Incidence 2023 (1)	Incidence 2022 (1)	Taux de couverture	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (en %)	86% TCO2e	96,0%	74,0%	84%	2022: 28% 2023: 20 % 2024: 35 % 2025: 49 %		La méthodologie de notation propriétaire (TED-score) de la maturité ESG des participations évalue notamment la part de consommation d'énergie issue de sources renouvelables.
		Part de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (en %)	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable		Les sociétés en portefeuille ne déclarent pas avoir des capacités de production d'énergie sur site.	
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	Section C- Industrie manufacturière: 1,3 GWh/Meuros investis	Section C : 2,4	Section C : 6,2	ND	2023: 15% 2024: 19% 2025: 31%	Les sociétés étant des start-up dont certaines sont en phase d'industrialisation et de fort développement, avec un chiffre d'affaires qui demeure relativement faible au moment de l'investissement, certaines intensités énergétiques sont élevées.	Les consommations d'énergie sont suivies dans le cadre de l'analyse ESG. Les sociétés sont incitées à se fixer des objectifs de réduction de leur empreinte environnementale, portant notamment sur les consommations d'énergie.
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones (exprimée en %)	0%	0%	0%	0%	2022: 100 % 2023: 100 % 2024: 88% 2025: 69 %		Le respect des réglementations environnementales est systématiquement analysé en phase de préinvestissement puis suivi pendant la période de détention.
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,0 T / Meuros investis	0 T / M€ investi	0	0	2022: 63 % 2023: 87 % 2024: 42% 2025: 69%		La société de gestion s'assure du respect des réglementations environnementales par ses participations, notamment concernant les seuils à respecter concernant les rejets dans l'eau et la

Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité		Élément de mesure	Incidence 2025	Incidence 2024 (1)	Incidence 2023 (1)	Incidence 2022 (1)	Taux de couverture	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,0 T / Meuros investis	0,1 T / MC investi	0,02	0	2022: 55 % 2023: 87 % 2024: 44% 2025: 62%		réglementation en matière de gestion des déchets. Pour les sociétés pour lesquelles cela est pertinent (ex. sites industriels) des plans d'action correctifs sont mis en œuvre le cas échéant)
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'Homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption									
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (sur une base en %)	0%	0%	0%	0%	2022: 100 % 2023: 100 % 2024: 100 % 2025: 100 %		Les due-diligences préalable à l'investissement et les recherches de controverses, permettent de s'assurer du respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies par les participations.
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations (exprimée en %)	99,70%	99%	98,8%	38%	2022: 63% 2023: 89% 2024: 88% 2025: 59%		
	12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	10,50%	6,2%	6,2%	22,64%	2022 : 31% 2023: 71 % 2024: 77% 2025: 61%		Les sociétés de gestion de Turenne groupe et notamment Innovacom promeuvent la parité au sein des organes de gouvernance et vise un objectif de 30 % de femmes en moyenne dans les comités de direction des entreprises en portefeuille à horizon 2030.
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio moyen d'hommes dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	78,10%	83,1%	79,7%	82%	2022 : 55% 2023: 72 % 2024: 73% 2025: 67%		
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (exprimée en %)	0%	0%	0%	0%	2022: 100 % 2023: 100 % 2024: 100 % 2025: 100 %		Les fonds gérés s'interdisent d'investir dans des entreprises qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées en application des conventions d'Oslo et d'Ottawa.

Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité		Élément de mesure	Incidence 2025	Incidence 2024 (1)	Incidence 2023 (1)	Incidence 2022 (1)	Taux de couverture	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Indicateurs complémentaires									
	4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris (en %)	81,80%	64%	100%	ND	2023: 77 % 2024: 100 % 2025: 63%	Cet indicateur est mesuré en tenant compte des entreprises qui n'ont pas formalisé leurs objectifs de réduction d'émissions de GES.	Objectif groupe 2030 : 45 % des investissements éligibles réalisés par les fonds gérés par les sociétés de gestion de Turenne Groupe contribuent à la neutralité carbone. Les sociétés sont incitées à progresser en définissant des objectifs de décarbonation et des plans d'action associés. Certaines sociétés dans le portefeuille d'Innovacom sont considérées comme des "solutions climat" et cherchent à réduire l'empreinte carbone de leurs clients grâce à leur technologie.
	15. Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption conforme à la convention des Nations unies contre la corruption exprimée en %	46,80%	27%	67%	ND	2023: 69% 2024: 76% 2025: 62%		La taille des entreprises en portefeuille et leur niveau de maturité ne justifient pas toujours la formalisation d'un tel code dans les premières années. Les équipes de gestion dialoguent avec les entreprises en portefeuille concernant la formalisation de codes de conduite en lien avec leur croissance et leur développement.

(1) Note relative à la comparaison historique : compte-tenu de l'évolution naturelle des portefeuilles d'investissement (cessions, réinvestissement et nouveaux investissements), la comparaison historique présente les données des sociétés en portefeuilles qui ne sont pas nécessairement identiques d'une année à l'autre. Il ne s'agit pas de comparaison proforma. Le nombre de sociétés en portefeuille est en augmentation. Par ailleurs, compte-tenu du positionnement et de la stratégie d'investissement de la société de gestion, les sociétés en portefeuille sont elles-mêmes en forte croissance. Les données 2024 ont été retraitées sur certains indicateurs par rapport à la déclaration publiée l'an passé : ces retraitements tiennent compte de corrections et de compléments de reporting effectués par les sociétés en portefeuille post publication de la déclaration relative aux principales incidences négatives